



RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025 DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE YVELINES

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Yvelines est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2025 auprès de la commission des Yvelines, soit 2 817 dossiers, est en augmentation de 12.8% par rapport à l'année 2024.

La tendance à la baisse qui avait été observée depuis une dizaine d'années reste visible malgré un net rebond ces trois dernières années. La variation dans le département est légèrement supérieure à celle observée au niveau de la région IDF (+12.1%) qui elle-même est supérieure à celle observée au niveau national (+9.8%). La réduction des dépôts de dossiers amorcée en 2012, illustre l'impact des évolutions législatives en matière de prévention du surendettement. Le rebond récent sera à surveiller sur les prochaines années pour confirmer qu'il pourrait s'agir d'un épiphénomène et que les effets des dernières crises n'auront pas d'impact durable sur le nombre de dépôts.

La proportion des redépôts, quant à elle, reste stable, 33,8% en 2025 par rapport à 33,4% en 2024. Ce niveau reste toutefois élevé et principalement expliqué par la difficulté de mise en œuvre et le suivi des plans et des mesures par les débiteurs même après la mise en place d'un numéro d'appel et d'une communication proactive de la Banque de France pour expliquer aux débiteurs les décisions qui leur sont applicables.

Le nombre de dossiers traités par la Commission en 2025 s'est élevé à 2 687. Il est en progression de 6.2% par rapport à 2024.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'est élevé à 2 336 contre 2 098 en 2024 soit une hausse de 11.3%.

La part des dossiers irrecevables est en hausse de 16.2%. Cette hausse s'explique par l'effet de la loi Activité Professionnelle Indépendante (API) qui donne la possibilité aux travailleurs indépendants de bénéficier de la procédure de surendettement. Ceux-ci s'adressent à la commission de surendettement au lieu de saisir le Tribunal des activités économiques.

Concernant l'orientation des dossiers, nous constatons une très légère hausse des dossiers orientés vers un réaménagement des dettes (62.9% en 2025 contre 60.3% en 2024) corrélée à la légère baisse des rétablissements personnels.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La structure des solutions adoptées par la commission des Yvelines est globalement assez similaire à la structure nationale et régionale.

La part des plans conventionnels de redressement définitifs est en très légère hausse 4,8% contre 4,5% en 2024 mais reste inférieur au niveau national (6,6%).

La part des rétablissements personnels, avec un taux de 31.5% est légèrement en deçà du taux régional (32%) et bien en deçà du taux national (34.1%).

Par ailleurs 46,1% des dossiers se concluent par des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement de dettes. Ce taux reste supérieur à celui relevé au niveau national (44.1%) mais inférieur au taux régional (45,6%).

Mesures pérennes (régulant la situation de surendettement) et mesures provisoires

Les mesures pérennes représentent l'ensemble des plans définitifs, les mesures imposées avec effacement total ou partiel ou sans effacement. Elles représentent encore 84,3% malgré une baisse par rapport à 2024 (88.3%).

Le recours aux mesures provisoires, qui doit rester limité aux plans pour vente du bien immobilier ou à la perspective à court terme d'une amélioration significative de la situation financière des débiteurs, s'est accru en 2025.

La commission des Yvelines continue de limiter ces solutions provisoires et demeure attachée à proposer des solutions pérennes. Le taux de solutions pérennes reste supérieur au taux constaté au niveau national (83.8%).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	La réunion annuelle entre les membres de la commission et les juges du Tribunal Judiciaire de Versailles et du Tribunal de proximité de Saint-Germain en Laye a eu lieu le 23 Juin 2025. Elle a permis de clarifier des points de procédure. Les magistrats ont partagé un point de l'état des stocks dans leurs tribunaux.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	22	Le secrétariat a participé activement aux 4 CCAPEX du département : Versailles, Mantes la Jolie, Saint Germain en Laye et Rambouillet.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Nombre de réunions : 15 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 388	Le secrétariat a organisé 15 actions à destination de 388 travailleurs sociaux. Les différents thèmes proposés ont été : - Surendettement et dépôt en ligne - Inclusion bancaire et Réclamations - Relations bancaires et Fichiers - Surendettement : La procédure - Banques en ligne - Arnaque et Épargne
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Nombre de réunions 5 Nombre de jeunes rassemblés 523	5 Sessions de d'information et de prévention du surendettement à destination des jeunes. 2 sessions de SNU.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à asseoir une relation de confiance avec les Juges de St-Germaine-en-Laye et Versailles, de faire un point sur les modalités de traitement des dossiers par le secrétariat de la commission mais aussi sur les modalités d'application des textes par les juges ainsi que de faire un point sur les stocks de dossiers en cours.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Les sessions d'information auprès des travailleurs sociaux ont été proposées à un rythme mensuel, auxquelles se sont ajoutées des actions spécifiques sur des thèmes ciblés sous forme de webinaires. La participation aux « sessions flash » proposées par la région IDF a permis de compléter le dispositif pour toucher à un maximum de travailleurs sociaux

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La mise en place des plans ou des mesures par les débiteurs reste toujours une étape difficile notamment lorsque les créanciers sont multiples et les paliers nombreux. Si la Banque de France explique de plus en plus aux débiteurs les mesures qui leur sont applicables, elle ne les accompagne pas dans leurs démarches concrètes. Ils peuvent se faire aider en se rapprochant d'un Point Conseil Budget. Ils peuvent également, contacter la Banque de France à un numéro unique 34 14. La Banque de France a également ouvert un chantier de simplification des courriers, qui se poursuit en 2026.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les débiteurs ne décrivent pas toujours leurs situation personnelle et professionnelle de manière exhaustive ou n'ont pas fait valoir leurs droits auprès des organismes de prestations sociales par exemple. La commission constate également que les débiteurs retardent au maximum le dépôt de leurs dossiers, ce qui conduit à des dossiers parfois plus complexes, avec des dettes plus nombreuses.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Des retards de débloques d'épargne en raison de changement d'adresse des gestionnaires d'épargne. Ces retards mettent en difficulté les débiteurs qui ne peuvent pas respecter leur plan et craignent sa dénonciation par les créanciers. Par ailleurs, une réflexion est menée pour améliorer la fluidité des échanges avec les prêteurs nouveaux (CAF, FSL, ADIE,...) lorsque que la commission donne son accord pour l'obtention d'un prêt d'urgence durant l'exécution des mesures.

Date : 16/03/2026

Le président,



Frédéric ROSE, Préfet des Yvelines

Le secrétaire,



Daphné SALON-MICHEL,
Directrice Banque de France
des Yvelines

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

DONNÉES D'ACTIVITE

YVELINES

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	2 498	2 817	12,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	33,4%	33,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,9%	11,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2 098	2 336	11,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	5,3%	7,3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	197	229	16,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,4%	19,2%	
Dossiers orientés par la commission	2 109	2 368	12,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,4%	41,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,2%	36,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,3%	62,9%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 529	2 687	6,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,2%	8,9%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,8%	8,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,0%	31,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	4,5%	4,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,9%	1,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,6%	3,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,1%	46,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	37,1%	36,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,3%	17,4%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,1%	9,9%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	88,3%	84,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	10	22	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	23	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	YVELINES	ILE-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	8,5%	9,4%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	31,5%	32,0%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	4,8%	4,4%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46,1%	45,6%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	84,3%	84,7%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	78 216	1 797	9 276	67,4%	81,5%	20 827	4,0
	dont dettes immobilières	28 447	173	256	24,5%	7,8%	147 762	1,0
	dont dettes à la consommation	47 903	1 671	7 763	41,3%	75,8%	19 408	3,0
	dont autres dettes financières	1 866	969	1 257	1,6%	43,9%	1 000	1,0
	Dettes de charges courantes	17 937	1 675	4 397	15,5%	76,0%	5 357	2,0
	Autres dettes	19 837	1 120	2 324	17,1%	50,8%	2 489	1,0
	Endettement global	115 990	2 205	15 997	100,0%	100,0%	24 697	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	602 953	14 938	75 161	67,3%	82,1%	19 371	4,0
	dont dettes immobilières	209 492	1 362	2 030	23,4%	7,5%	132 316	1,0
	dont dettes à la consommation	375 845	13 803	62 978	42,0%	75,9%	18 180	3,0
	dont autres dettes financières	17 616	7 979	10 153	2,0%	43,9%	922	1,0
	Dettes de charges courantes	155 526	13 410	33 219	17,4%	73,7%	5 516	2,0
	Autres dettes	137 184	8 667	17 365	15,3%	47,7%	2 600	1,0
	Endettement global	895 662	18 187	125 745	100,0%	100,0%	24 380	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Rapport d'activité des commissions (Endettement) Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0